

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE  
2011

## Impôt sur le revenu : progressif

Et pourquoi pas  
taxer à 100 % tout  
ce qui est au-dessus de  
30 000 euros net par mois



### *Pour une fiscalité juste*

*globalisons l'ensemble des revenus,  
pour taxer les revenus du capital  
comme ceux du travail*

DOSSIER P.4



**ÉDITO**  
Les ringards visionnaires  
et les « modernistes »  
irresponsables !  
P.3



**EUROPE :**  
L'intergroupe Services  
Publics : un « lobby »  
bien utile  
P.7



**AMiO**  
Comité B •  
Assurance-  
hospitalisation  
P. 10

## Instances IRW-CGSP

*Mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et de Secrétaire général fédéral francophone de la CGSP fédérale.*

Suite aux appels lancés dans la *Tribune* du mois de juin 2011, les candidatures suivantes ont été enregistrées par les instances de l'IRW-CGSP dans les délais prescrits :

- Secrétaire général de l'IRW-CGSP : Gilbert Lieben, Secrétaire régional de Liège du secteur Admi, présenté par le secteur Admi wallon ;
- Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP : Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP, présenté par la régionale intersectorielle de Verviers ;
- Secrétaire général fédéral francophone : Michel Meyer, Secrétaire général du secteur Poste, présenté par le secteur wallon Poste.

Réunie en Congrès extraordinaire à la CGSP de Namur, le lundi 17 octobre dernier, l'IRW-CGSP a élu Gilbert Lieben comme Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et Laurent Pirnay comme Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. Les successeurs entreront en fonction après les congrès statutaires de mai-juin 2011. Le même Congrès extraordinaire a désigné Michel Meyer comme candidat au parrainage francophone de la CGSP pour le mandat de Secrétaire général fédéral francophone de la Centrale générale des services publics. Cette dernière désignation a été transmise par le Secrétariat IRW-CGSP au Secrétariat communautaire francophone de la CGSP pour présentation au parrainage du Bureau exécutif communautaire francophone qui se réunira à cet effet le mardi 29 novembre 2011. La copie de cette transmission a été communiquée au Président fédéral de la Centrale pour information.

## Accord gouvernemental et travail intérimaire

Alors qu'il reste sourd aux appels syndicaux, le formateur, Elio Di Rupo, a bien entendu les lobbys du patronat : nous avons trouvé dans l'accord gouvernemental, parmi les dédales des transferts de compétences, 5 petites lignes autorisant les entités fédérées à recourir au travail intérimaire dans le secteur public, aujourd'hui protégé de ce fléau par l'absence d'arrêté royal d'exécution. Le formateur prévoit dans sa note que si « *toutes les dispositions du droit du travail régissant le travail intérimaire restent fédérales, les Régions et Communautés deviennent compétentes pour permettre le travail intérimaire dans leur secteur public respectif et le secteur local et les Régions pour recourir au travail intérimaire dans le cadre des trajets de mise au travail* ».

La CGSP wallonne est bien évidemment scandalisée par ces mesures qui portent atteinte aux principes fondamentaux des services publics et qui entraîneront de graves conséquences en termes de qualité des services rendus, de qualité de l'emploi mais aussi et surtout de coûts du travail : un intérimaire coûte plus cher à l'employeur puisqu'il faut payer un intermédiaire, n'en déplaise à FEDERAGON (la fédération des employeurs de l'intérim). On nous a pourtant bien expliqué que l'heure n'est plus à l'idéologie (de gauche) mais au pragmatisme (c'est-à-dire la mise en application de l'idéologie de droite)... mais nous ne pouvons pas l'accepter !

### Hainaut occidental

#### Congrès statutaire 2012

Le 28 avril 2012 dès 10h, se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel, place Verte 15, Tournai.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- Secrétaire régional intersectoriel : Daniel Verdebout, sortant et rééligible.
- Secrétaire régional adjoint : Dany Vandenberghe, sortant et rééligible.
- Président régional : Patrick Leveau, sortant et rééligible.
- Vice-président régional : Alain Haubruge, sortant et rééligible.
- Trésorière régionale : Katty Cretteur, sortante et rééligible.
- Trésorier régional adjoint : Freddy Evenepoel, sortant.

- Trois vérificateurs aux comptes : Valérie Gillebert, Bernard Roland et Jean-François Boulanger, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale. Les candidatures doivent être adressées par écrit au Cde Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15, 7500 Tournai pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Il est aussi fait appel à la mise en place de la Commission des femmes ainsi qu'à la Commission des pensionnés et prépensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur can-

didature par écrit au Cde Daniel Verdebout, Secrétaire régional, CGSP place Verte 15, 7500 Tournai, pour le 16 décembre 2011 à 12h.

#### Amicale des pensionnés

L'amicale organise son repas fraternel de fin d'année le 26 novembre à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeu à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, café, 1 bouteille de vin pour 40 €/personne pour les membres et famille. 50 € pour les sympathisants. Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale place Verte 15, à Tournai avant le 19 novembre à midi. Le nombre de places est limité.

## Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !

Le Premier ministre, Yves Leterme (CD&V), a récemment fait une annonce surprenante. Privatiser Belgacom, l'aéroport de Bruxelles national, Bpost pour combler le déficit ... creusé par la « catastrophe » Dexia. Même s'il est revenu ensuite sur cette déclaration impromptue, cette idée doit être combattue. La CGSP ne veut pas de nouvelle privatisation. Tout simplement car il s'agirait d'une nouvelle erreur (donc faute), politique, économique, sociale. La droite semble n'avoir aucune mémoire des désastres passés qu'elle a provoqués.

Rappelons-nous. L'épisode de la CGER est encore dans nos mémoires. Dans les années 1990, la Caisse générale d'épargne et de retraite avait été séquestrée, privatisée, avant d'être revendue à l'encan (Fortis l'avait acquise pour une bouchée de pain). Épisode qui n'est pas sans rappeler le trajet de feu le Crédit communal, aujourd'hui Dexia, dans la faillite.

### Qui sont les ringards ?

Il y a plusieurs années, la CGSP alertait l'opinion publique sur les dangers de privatiser ainsi des banques publiques et sur la nécessité de bien séparer les banques d'épargne des banques de placement... Le monde politique nous a traités de « ringards » ! Aujourd'hui pour secourir par priorité une banque privée qu'une gestion désordonnée et des placements hasardeux ont mise sur la paille, les mêmes politiques proposent la nationalisation pour réparer leurs fautes passées. Et on nous oblige à (re)mettre la main à la poche en puisant dans les deniers publics pour boucher les trous laissés dans cette institution privée. C'est inacceptable !

### Qui sont les responsables ?

Il serait juste d'avoir quelques comptes sur ce qui s'est réellement passé. On ne peut accepter que les errements de patrons banquiers, disciples convaincus d'idéologies de droite, soient ainsi absous, sans coup férir. Nous réclamons une commission d'enquête parlementaire en France et en Belgique, voire au niveau européen, comme la saisine des instances judiciaires. C'est le minimum ! Il est aussi inacceptable que ses dirigeants, belges et français, continuent de toucher des émoluments qui se chiffrent en plusieurs centaines de milliers d'euros par an. C'est inconséquent et injuste.

### Vendre des biens communs n'est pas une solution !

Une fois Belgacom et Bpost vendus, que restera-t-il à l'État, à la collectivité ? L'exemple d'Electrabel – actuellement propriété de Suez – devrait nous alerter. Non, la privatisation ne permet pas de désendetter l'État et, de plus, elle fait obstacle au développement du service public à pourvoir. Nous avons, tous, un exemple de ces services, privatisés, dont on nous a promis monts et merveilles. Aujourd'hui ils sont devenus plus compliqués, plus chers, moins solidaires et moins efficaces au final. La privatisation n'a qu'un seul objectif : permettre à quelques uns – Albert Frère et autres Lippens – de s'enrichir davantage sur le dos de la collectivité. Ce n'est pas acceptable.

### Les instruments de solidarité plus que nécessaires

À l'heure de la formation d'un nouveau gouvernement, la CGSP rappelle qu'elle est opposée à toute remise en cause de nos outils de solidarité : le salaire brut et la pension légale par répartition, la fiscalité fortement progressive (voir notre dossier), des services publics régulateurs et redistributeurs des richesses, la sécurité sociale fédérale.

### Ne pas tuer les services publics mais les renforcer !

La crise financière s'explique aussi par une redistribution financière de plus en plus inégalitaire de la richesse produite, favorisant sur le dos des travailleurs le développement de la spéculation. Elle n'est pas la faute des travailleurs ni des services publics, qui ont finalement joué dans le cas présent, le rôle de pompiers sauveteurs et stabilisateurs. Il est donc stupide de vouloir les réduire ou les vendre. Nous n'acceptons pas que, pour sauver les banques, le service public soit privatisé, tout ou en partie. Nous réclamons l'instauration d'une Banque publique pérenne, intégralement axée sur l'épargne et gérée avec des outils publics. Nous appuyons la revendication des Métallos Wallonie/Bruxelles de nationalisation de la sidérurgie.

Les ringards sont en réalité des visionnaires et les « modernistes » des irresponsables !

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

*Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

## Impôt sur le revenu : progressif ?

La réforme fiscale de l'impôt sur les personnes physiques a visé essentiellement à épargner les riches. En diminuant la progressivité, on favorise l'injustice. Démonstration.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, s'ébauche le programme d'austérité qui frappera durement le monde du travail. Ce que l'on sait, c'est que pour réduire le déficit public et trouver près de 25 milliards d'ici à 2015, le gouvernement tablera dans une large mesure sur une réduction des dépenses publiques confortant l'idée largement admise que les pouvoirs publics vivent au-dessus de leurs moyens. Rien n'est pourtant moins vrai que cette fable d'un État trop dépensier ! Par contre, ce qui est incontestable, c'est que depuis maintenant une trentaine d'années, nos

responsables politiques n'arrêtent pas de faire des cadeaux fiscaux au patronat et aux couches les plus aisées de la population et que cela coûte très cher aux finances publiques.

On sait ainsi que les fameux intérêts notionnels coûtent environ 4,5 milliards au budget de l'État.

L'autre exemple est celui de la réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Réforme conçue par Didier Reynders qui profite surtout aux couches les plus aisées de la population. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

### La progressivité de l'impôt ?

Pour bien comprendre la (contre-) réforme fiscale, il faut se souvenir que l'impôt sur les personnes est, en Belgique, progressif. Cela signifie que notre revenu annuel est « découpé » en tranches et qu'à chacune de ces tranches s'applique un taux de taxation différent comme le montrent les barèmes applicables en 2010 (voir graphique 1).

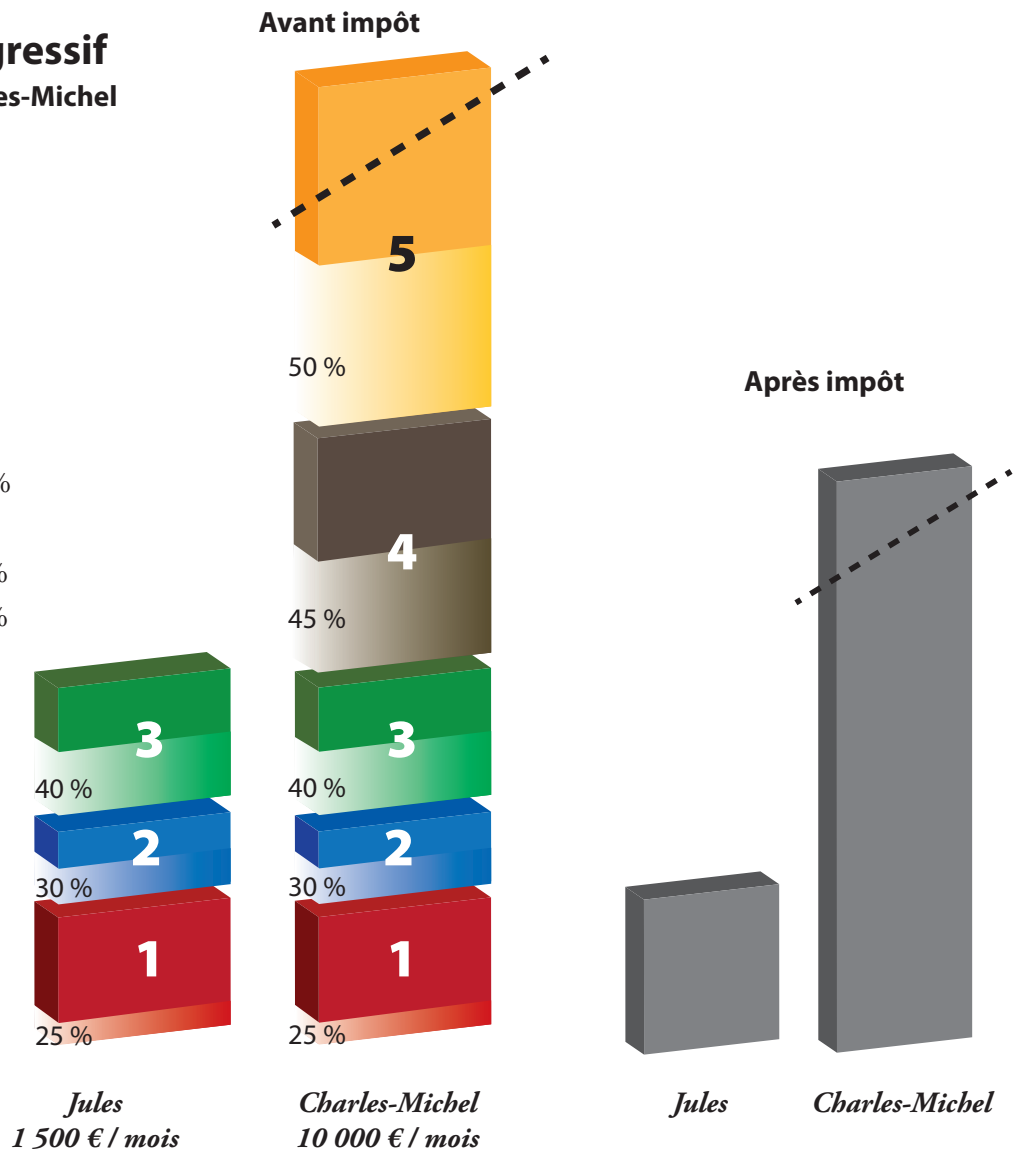
Ainsi, un revenu annuel net imposable de, par exemple, 18 000 euros sera « découpé » en trois tranches, la première allant de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la seconde de 7 900 à 11 240

Graphique 1

### L'effet de l'impôt progressif Les revenus de Jules et de Charles-Michel avant et après l'impôt

#### Tranches et taux d'imposition

- 1** de 0 à 7 900 euros annuels : 25 %
- 2** de 7 900 à 11 240 euros : 30 %
- 3** de 11 240 à 18 730 euros : 40 %
- 4** de 18 730 à 34 330 euros : 45 %
- 5** plus de 34 330 euros : 50 %



**Et pourquoi pas taxer à 100 % tout ce qui est au-dessus de 30 000 euros net par mois ?**

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

le sera à 30 % et la troisième ira de 11 240 à 18 000 et sera, quant à elle, taxée à 40 % (partie exemptée d'impôt non prise en compte).

Imaginons maintenant un revenu annuel net imposable de 120 000 euros. Dans ce cas-ci, il sera « découpé » en 5 tranches. La première de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la deuxième de 7 900 à 11 240 le sera à 30 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième qui ira de 34 330 à 120 000 et qui sera taxée à 50 %.

Le *graphique 1* permet de mieux comprendre l'importance de la progressivité de l'impôt. En effet, on peut constater que, contrairement à ce que veulent faire croire certains, le taux de taxation de 50 % s'applique uniquement sur la partie du revenu qui est au-dessus de 34 330 euros.

Le deuxième enseignement de ce graphique est de montrer clairement que, quel que soit le revenu, les 7 900 premiers euros sont taxés à 25 %. Cela s'explique aisément par le fait que les « premiers euros gagnés » servent à satisfaire des besoins de première nécessité et, cela, que l'on soit riche ou pauvre. Il

serait donc anormal qu'ils soient taxés différemment.

De plus, il est aussi tout à fait normal que la partie des revenus qui sert à la satisfaction de ces besoins fondamentaux soit moins taxée que la partie qui permet, par exemple, la consommation de biens de luxe ou, pire encore, de jouer en bourse. Cela explique pourquoi le taux de taxation appliqué à chacune des tranches va croissant.

En d'autres termes, imaginons une augmentation de revenus de 100 euros.

Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Logique, n'est-ce pas ?

Supposons maintenant la même augmentation chez un patron et soyons assez rêveurs pour imaginer qu'elle ne passe pas inaperçue. À quoi va-t-elle être consacrée ? A-t-il des difficultés pour remplir sa cuve à mazout, pour payer ses factures d'électricité, pour assurer la subsistance de sa famille ou l'éducation

de ses enfants ? Que nenni ! Cet argent sera, pour lui, un petit extra qui servira probablement à l'achat de biens de luxe ou, pire encore, à la spéculation.

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

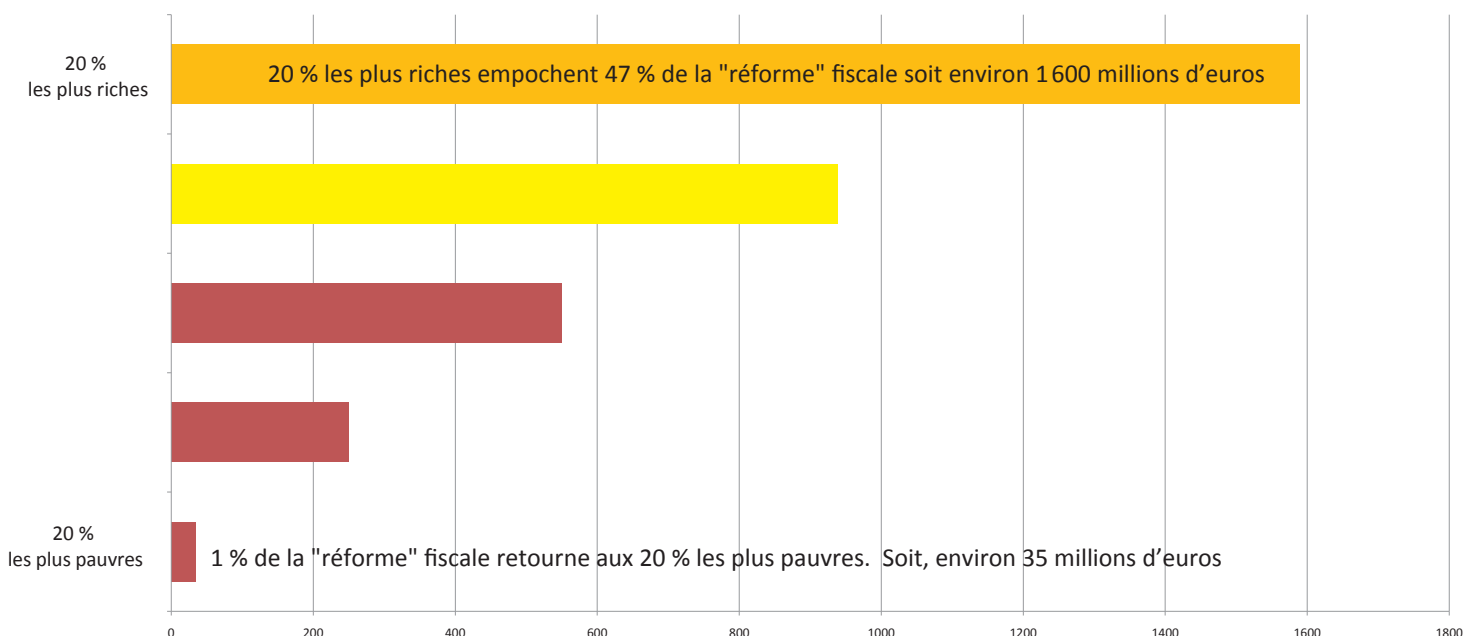
### Sus à la progressivité !

Avant la contre-réforme fiscale, il y avait, en Belgique, 7 tranches d'imposition. La politique prônée par Didier Reynders a été de supprimer la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> tranches dont les taux de taxation étaient respectivement de 52,5 % et 55 %. Or, pour tirer profit de la suppression de ces deux tranches, encore fallait-il avoir un revenu suffisamment élevé que pour y accéder.

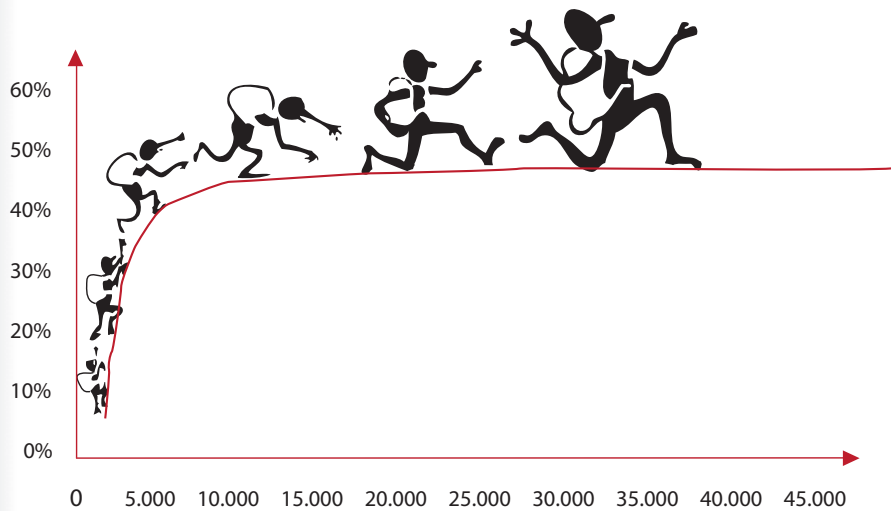
Ici aussi, une illustration vaut mieux qu'un long discours (*voir graphique 2*).

Graphique 2

## À qui profite la « réforme » fiscale ? Chaque part correspond aux « gains » de 20 % de la population



## Plus on gagne, moins la pression fiscale est importante



Ce graphique montre l'effet progressif selon la hauteur du revenu. L'axe vertical reprend le taux d'impôt effectivement payé. L'axe horizontal reprend le revenu mensuel net d'un célibataire, sans personne à charge et n'ayant droit à aucune réduction d'impôt. Le minimum exonéré d'impôt est bien sûr appliqué.

Que comprendre de ce schéma ? La progressivité est très forte pour les revenus au bas de l'échelle. La progressivité demeure forte (même si moindre) pour les revenus moyens. Pour les revenus élevés, la progressivité devient molle (la ligne s'arrondit) puis très faible (la ligne file à l'horizontale). Si les taux de 52,5 % et 55 % étaient encore appliqués, la ligne serait légèrement relevée (source : CEPAG. <http://www.cepag.be>)

D'après les sources officielles, le coût budgétaire de la réforme fiscale est d'environ 3,4 milliards d'euros.

Les 10 % les plus riches de la population empochent plus de 900 millions soit 27 %. Alors que les 10 % les plus pauvres n'en profitent pas.

Dans son livre « *Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches* », notre Camarade Marco Van Hees illustre, avec deux exemples concrets, le caractère inadmissible de cette atteinte à la progressivité de l'impôt.

Le premier concerne l'administrateur-délégué d'un grand groupe bancaire belge dont le salaire annuel est de 2,735 millions d'euros. La réforme fiscale lui rapporte la coquette somme de 121 000 euros !

En second lieu, il compare la situation de deux isolés. Le premier gagne 1 400 euros net par mois, le second 50 000 euros. Les chiffres sont sans appel ! Si la réforme fiscale rapporte au premier une économie d'impôt de 0,96 %, celle-ci atteint 4,79 % pour le second. « *En proportion du revenu, le riche obtient un cadeau cinq fois plus important* ».

Voilà la réalité de la réforme fiscale, cette réalité est d'autant plus scandaleuse que demain, après les largesses octroyées aux nantis, c'est sur nos épaules que reposera l'effort d'austérité.

### Pour un programme fiscal global de gauche

Pour la CGSP wallonne, il est plus que jamais nécessaire que la Gauche se

réapproprie le débat fiscal trop longtemps confisqué par une droite soucieuse de protéger ses privilèges.

Ainsi, avec la FGTB wallonne, nous plaçons pour une fiscalité fortement progressive faisant contribuer de manière plus importante les couches les plus aisées de la population. C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation significative du nombre de tranches d'imposition avec comme première étape le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros brut par mois et l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros brut par mois.

D'après les calculs de la FGTB wallonne, ces deux mesures pourraient rapporter près d'un demi-milliard d'euros par an.

Bien évidemment, pour être efficace, ce renforcement de la progressivité doit s'accompagner d'une globalisation des revenus. En effet, actuellement, seuls les revenus du travail rentrent en ligne de compte pour le calcul de l'IPP. Raison pour laquelle nous exigeons que les revenus mobiliers et immobiliers soient soumis ensemble à l'impôt progressif. Il n'est en effet pas normal que, lorsqu'ils sont imposés, les revenus mobiliers le soient seulement à des taux de 15 ou 25 %. Il n'est pas plus normal que les revenus de la fortune ne soient pas imposés.

Si l'on ajoute à cela la suppression des intérêts notionnels et une véritable lutte contre la fraude fiscale, ce sont plusieurs milliards qui seraient ainsi récupérés par les pouvoirs publics.

Il n'y aura pas de programme de gauche sans une remise en cause de ces privilèges fiscaux. En tant que dernière véritable organisation de gauche et de masse, voilà le message que nous ne manquerons pas de porter haut et fort ! ■

## L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile

*Entre les services publics et l'Union européenne, un trouble persiste. Non seulement, l'Union européenne est responsable de leur privatisation et de leur affaiblissement mais leur place dans le débat politique reste diluée et insaisissable pour les citoyens européens. Un « intergroupe » s'est créé au Parlement européen pour débattre du sujet.*

Depuis son entrée en vigueur en 2009, le Traité de Lisbonne a conféré au Parlement européen, en codécision avec le Conseil, une nouvelle compétence : définir les principes et fixer les conditions, notamment économiques et financières, qui permettent aux Services d'intérêt économique général (SIEG) d'accomplir leurs missions, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres de fournir, faire exécuter et financer ces services. La création de « l'intergroupe Services Publics » entend faire office de groupe de pression pour redonner toute sa place aux services publics. Un objectif auquel la CGSP ne pouvait qu'adhérer. Elle a donc multiplié les contacts ces derniers mois et participe désormais régulièrement à ses réunions mensuelles.

### Redonner toute sa place aux services publics

Une délégation a rencontré, fin juin, la Présidente de l'intergroupe, F. Castex pour réaffirmer les positions de la CGSP. Françoise Castex s'est d'emblée montrée très sensible à notre cause, étant elle-même issue du monde syndical – elle était notamment secrétaire générale adjointe du syndicat de l'éducation populaire de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) jusqu'à 1998.

« Il ne faut pas se focaliser sur les Services sociaux d'intérêt général (SSIG) mais bien sur l'ensemble des services publics » nous a-t-elle confirmé. Il est aussi « urgent de garantir les missions de service public » qu'elles soient conduites par l'État, les régions ou les communes. Les élus nationaux et locaux ne peuvent être « dépossédés de leurs responsabilités politiques et de leurs compétences. » En outre, selon la députée, les politiques budgétaires ne devraient « pas fragiliser le financement des services publics puisqu'ils jouent un rôle déterminant dans la sortie de la crise économique ». L'enjeu, aujourd'hui, est de mettre en application toutes les potentialités du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment l'article 9 (la clause sociale transversale). Cependant, un bémol subsiste de cette rencontre : les socialistes ne sont pas majoritaires au Parlement européen et sont, en outre, très divisés entre eux. Ils n'ont donc que peu de chance de voir aboutir leurs propositions.

### La concurrence pas très évaluée

Fin septembre, la question de l'évaluation de l'ouverture à la concurrence a été à l'ordre du jour de l'intergroupe. Question dérangeante. Ce thème n'est, en effet, pas très en vogue à la Commission européenne. Depuis dix ans, elle n'a ainsi publié que trois rapports sur le sujet. Et son statut, à la fois juge et partie, suscite quelques doutes parmi les scientifiques présents, très critiques. « La méthode d'analyse employée reste beaucoup trop centrée sur le marché intérieur, la compétitivité et l'efficacité des services publics », soulignent-ils. Pour véritablement analyser l'impact de la libéralisation, il faudrait réaliser

une analyse multifactorielle (tenant compte des critères d'efficacité économique, sociale et écologique) et pluraliste (impliquant tous les acteurs et parties prenantes concernés). Côté résultat, les premières études effectuées dans les secteurs de la poste et les transports montrent que la concurrence n'a amené « aucune amélioration notable de la compétitivité ». L'idée prépondérante de sans cesse diminuer les prix, et donc les coûts, entraîne également de lourdes conséquences sur la sécurité, la qualité des emplois et le bien-être au travail.

Cette question de l'évaluation va être suivie par l'intergroupe. F. Castex l'a confirmé. Et il est impératif d'étudier d'autres pistes. « L'Union européenne a fait le choix de la concurrence. Mais ce n'est pas la seule alternative possible. C'était un choix idéologique et politique et il est possible de prendre une autre direction ».

Dont acte !

Créé en janvier 2010, l'intergroupe Services Publics compte parmi ses membres des députés issus de 6 groupes politiques différents et de 13 États membres. Il a pour ambition, au travers ses rencontres mensuelles, de contribuer à développer et clarifier le débat sur les services publics entre groupes politiques, avec les autres institutions européennes et avec les partenaires et acteurs européens des services publics. Les trois objectifs principaux de l'intergroupe sont : le financement des services publics locaux, l'évaluation de la directive « Services » et la clarification juridique des services publics. ■

## Solidarité !

La CGSP wallonne tient à marquer ses plus vives inquiétudes sur le sort des travailleurs de Dexia et des pouvoirs locaux. Elle affiche sa fraternelle solidarité avec tous les travailleurs en lutte et leur famille. Les combats des travailleurs grecs et celui des métallos sont aussi les nôtres !

## Indignation générale

Dans le contexte actuel, avec les manifestations des indignés, les guerres, la crise bancaire (une fois de plus) la révolte grecque justifiée (face au diktat européen), les fermetures d'entreprises (Arcelor-Mittal à Liège) nous devons plus que jamais faire nôtre une phrase de l'écrivain Scott Fitzgerald : « *On devrait pouvoir comprendre que les choses sont sans espoir et cependant être décidé à les changer* ».

Syndicalistes de gauche, nous nous posons tous les jours la question du sens de notre combat. Mais nos prédécesseurs –au cours des siècles précédents où la situation sociale était bien pire– n'ont jamais baissé les bras et ne se sont pas laissés envahir par le désespoir.

Au péril de leur vie pour certains, mais le sang versé en ces temps sèche vite dans le cours de l'histoire...

Nous devons donc rester vigilants et toujours nous indigner !

L'indignation doit rester un moteur de notre action syndicale tant dans le combat pour la défense individuelle que dans la bataille pour un monde plus juste.

Cette indignation doit, au bout du chemin, conduire à la dignité pour tous les travailleurs et tous les citoyens ! Et l'objectif est exigeant, car s'indigner ne prend tout son sens que



dans l'action qui vise à détruire l'objet de l'indignation.

L'indignation est la preuve de l'intérêt que l'on porte au monde comme l'écrivait Victor Hugo, indigné s'il en est, dans *La légende des siècles* « [...] car s'indigner de tout, c'est tout aimer en somme ! ».

Notre indignation collective, solidaire, doit nous mener au change-

ment au côté des jeunes, des Grecs et de tous ceux qui n'ont pas droit à une justice sociale véritable.

J'emprunterai ma conclusion à André Gide qui écrivait « *Je ne quitterai sans doute l'indignation qu'avec la vie* ».

Eh oui, Camarades, la route sera encore longue... Parsemons-la de progrès social pour tous !

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Secrétaire général IRB-BIG

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)



### Appel à candidatures

À l'occasion du congrès statutaire de l'IRB qui se tiendra les 5 et 6 juin 2012, les mandats suivants sont à attribuer :

- secrétaire général ;
- 3 vérificateurs aux comptes.

Les mandataires actuels sont sortants et rééligibles.

Les candidatures doivent être introduites par écrit au plus tard le 9/12/2011 à 12h auprès du président de l'IRB : Alex Vonck – rue du Congrès, 17/19 – 1000 Bruxelles.

## Prison de Saint-Gilles, une visite impromptue

*Initiative malheureuse de la directrice régionale de la Direction générale des Établissements pénitentiaires vis-à-vis du conflit social que mènent les agents pour garantir des conditions de travail acceptables et sécurisantes.*

Brossons en quelques lignes le tableau.

La prison de Saint-Gilles, dont la construction remonte entre 1874 et 1884, est un bâtiment certes historique mais qui hélas, ne remplit plus les conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité qui sied aux conditions actuelles de détention et de travail.

De plus, après négociation, la capacité d'hébergement a été limitée à 620 détenus ce qui dépasse largement les possibilités qu'offre cet établissement.

Les autorités politiques et administratives confrontées à leur mauvaise gestion du secteur, se trouvent aux abois et ne savent plus à quel Saint se vouer, même plus à ce bon Saint-Gilles, pour faire des miracles.

En effet, des cailloux supplémentaires ont été introduits dans leurs chaussures suite à la décision du Bourgmestre de Verviers de fermer l'établissement, très onéreux et en ruines, situé sur le territoire de sa commune.

Seule solution possible pour les stratèges du SPF Justice : transférer agents et détenus de Verviers à Andenne, Huy, Lantin et Saint-Gilles rendant ainsi encore plus lourde, la charge déjà pesante de ces travailleurs de l'ombre.

Messieurs et Mesdames du Boulevard de Waterloo, n'avez-vous pas encore compris que les agents en ont assez des actes de violence physique et verbale, des agressions multiples, des prises d'otages de plus en plus brutales (ce ne sont pas les doigts des hauts fonctionnaires qui sont taillés !) qui s'ajoutent aux évasions multiples.

Vous n'avez encore apporté aucune réponse cohérente aux légitimes attentes du personnel pénitentiaire et la seule idée lumineuse qui a germé dans vos esprits, devant la protestation des agents, est l'envoi d'un **huissier** sur le site de Saint-Gilles.

Visite impromptue et non annoncée, nous avons pensé que ce brave homme allait enfin constater l'état lamentable du bâtiment, les conditions ignobles de détention, le non-respect de la réglementation du travail et établir enfin un rapport circonstancié de tous les manquements.

Hélas une fois de plus nous nous sommes trompés, la mission confiée à l'huissier était d'un autre ordre : **il fallait qu'il s'assure que le piquet de grève n'entrave pas la liberté de travail**, voilà la lamentable mission dont vous l'avez chargé.

Nous ne pouvons également que regretter l'attitude d'aucuns, qui en présence de l'huissier, ont repris le travail ou ont opposé le principe de droit de grève et le droit au travail.

La CGSP, a toujours défendu le droit au travail mais un travail décent.

Quoi qu'il en soit les agents ont suffisamment de maturité pour mesurer la façon dont et par qui leurs intérêts sont défendus, rapidement ils tireront les conclusions qui s'imposent.

En ce qui concerne le dialogue social avec les autorités, leur initiative, que l'on peut qualifier de désastreuse, n'est pas de nature à générer un climat de confiance et nous saurons nous en souvenir dans l'avenir.

La CGSP veille et continuera de veiller aux intérêts légitimes des agents pénitentiaires.

*M. Jacobs*

## COMITÉ B

## Assurance-hospitalisation : un nouveau contrat pour six ans

*La Ministre Vervotte : la nouvelle assurance-hospitalisation collective est moins chère pour l'État mais le service est maintenu.*

Nous retranscrivons ci-dessous le communiqué à la presse de la Ministre Inge Vervotte du 2 septembre 2011.

Sur proposition de la Ministre de la Fonction publique Inge Vervotte, le Conseil des Ministres a lancé la procédure d'adjudication publique pour l'obtention d'une nouvelle assurance-hospitalisation collective.

L'Autorité fédérale économise ainsi plus de 8 millions d'euros et ce sans changer le niveau du service offert aux fonctionnaires.

Les agents fédéraux (et agents retraités) ont la possibilité de conclure une **assurance-hospitalisation avantageuse** pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille via l'Autorité fédérale. À cet effet, cette dernière a conclu un contrat avec un assureur privé. Ce contrat expire fin 2011.

Aujourd'hui, le Conseil des Ministres a décidé de conclure un nouveau contrat, avec la firme AG Insurance, pour une période de six ans. La prime annuelle de la formule de base (la chambre de deux personnes et la chambre commune) a été **diminuée de façon impressionnante** dans ce nouveau contrat (de 114,93 euros à 80,72 euros); une diminution de presque 30 % par rapport au contrat actuel. Par conséquent la partie prise en charge par l'Autorité fédérale en tant qu'employeur diminue, également, de 27 900 000 euros à 19 600 000 euros. C'est-à-dire **une économie de plus de 8 millions d'euros.**

La Ministre Vervotte déclare : « Je suis très satisfaite. L'assurance-hospitalisation est importante pour de nombreux fonctionnaires et leurs familles. Nous avons voulu la maintenir. Le fait qu'on ait réussi à continuer à offrir le même service à un prix beaucoup plus bas est une importante réalisation. Cela montre également qu'il est possible de faire des économies au sein de l'administration, sans que cela ait une influence sur la qualité de l'environnement professionnel ou sur le travail presté. »

Certes il s'agit d'une bonne nouvelle pour les assurés à la formule de base (chambre à deux lits ou plus), mais il en va tout autrement pour les assurés à la formule étendue (chambre particulière). D'autre part depuis le dernier accord sectoriel, l'intervention de l'Autorité est de 75 % de la prime « formule de base », nous devrions donc pouvoir maintenant examiner si cet accord est mis en pratique.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des différentes primes entre 2011 et 2012.

La CGSP se demande pourquoi les syndicats n'ont pas été informés du

contenu et des conséquences du nouveau contrat.

Au cours des réunions précédentes du Comité B, la seule communication faite était de dire que l'on négociait avec le marché.

Maintenant qu'un résultat se manifeste subitement, nous n'en avons pas été informés. Il n'en a pas toujours été ainsi ! Dommage que ceci ait lieu à la fin du mandat d'une Ministre qui a toujours eu des relations correctes avec les interlocuteurs sociaux.

Il serait dommage que ce petit incident vienne ternir la bonne collaboration qui a prévalu au sein du Comité B sous la présidence de la Ministre Vervotte. Chaque fois que cela était de sa compétence, nous avons eu des réponses concrètes et les décisions étaient exécutées.

La démission prématurée du gouvernement n'a malheureusement pas permis de finaliser tous les dossiers contenus dans l'accord sectoriel 2009-2010, dommage.

R. Vansaingele

Catégorie	Formule de base (deux lits)				Formule étendue (un lit)			
	2011	2012	Différence		2011	2012	Différence	
			Montant	%			Montant	%
<b>Assuré principal jusqu'à 64 ans</b>	114,93	80,72	-34,21	-29,77 %	165,58	184,36	18,78	11,34 %
<b>Enfants jusqu'à 24 ans</b>	38,32	28,25	-10,07	-26,28 %	55,19	64,53	9,34	16,92 %
<b>Co-assurés (partenaires, enfants à partir de 25 ans et pensionnés, jusqu'à 64 ans inclus)</b>	114,93	80,72	-34,21	-29,77 %	165,58	184,36	18,78	11,34 %
<b>Co-assurés de 65 à 69 ans inclus</b>	344,78	262,34	-82,44	-23,91 %	496,75	599,18	102,43	20,62 %
<b>Co-assurés à partir de 70 ans</b>	459,71	363,23	-96,48	-20,99 %	662,33	829,63	167,30	25,26 %

## SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

### Garderie sauvée in extremis

*Avec l'annonce, en juin 2011, du « grand changement pour 2012 » sur l'intranet du SPF Emploi, entendez « fin de la garderie » à la Tour du Midi, ont afflué des réactions de parents inquiets, surtout des femmes. Bref, tout le monde a très vite compris que le personnel n'était pas très heureux de voir la garderie rayée d'un trait de plume.*

La CGSP s'est alors très clairement positionnée et a décidé sans tarder de distribuer un tract à l'entrée du personnel dans lequel elle plaquait pour le maintien de la garderie.

Le 26 septembre dernier, le « Comité Consultatif du Service Social » se réunissait une nouvelle fois avec ce seul point à l'ordre du jour. À noter, comme le nom l'indique, que les organisations syndicales n'y ont qu'une compétence

consultative, la direction ayant tout le loisir de décider à sa guise.

Après avoir envisagé toutes les options possibles, tenant compte des restrictions budgétaires, le Comité a accouché d'une proposition équitale.

La garderie de la Tour du Midi est maintenue pour tous les membres du personnel de la Rue Blérot. Pendant les vacances, les parents peuvent y déposer leurs enfants âgés de 3 à 12 ans contre paiement d'une cotisation fixe par jour et par enfant, laquelle sera, néanmoins, majorée de 5 à 8 euros. En compensation, la CGSP-AMiO a demandé la délivrance d'une attestation fiscale pour que les parents puissent déduire une partie des frais de leurs impôts. Le président fera étudier cette possibilité.

Au départ, il avait été proposé de réduire le nombre de jours d'inscription à 15 jours par enfant/par an. Une proposition qui a été retirée sur demande de la CGSP-AMiO. La garderie est accessible pendant toutes les vacances scolaires.

Une nouveauté pour les agents des services extérieurs qui ne travaillent pas à la rue Blérot : ils toucheront une prime de 25 euros par an/par enfant pour les enfants âgés de 3 à 12 ans sur présentation d'une attestation de garderie payante (garderie, plaine de jeux, stages de langues, de sports...).

Le nouveau système, qui entrera en application l'année prochaine, fera l'objet d'une évaluation après un an de fonctionnement.

*J.-P. Van Austrève*

## SPF FINANCES

### Rétablissement du Front commun syndical à quatre

*L'attitude de certains managers aide à ressouder le Front commun syndical.*

L'interminable réforme « Coperfin » ne coule pas de source. Après des années de radioscopie, palabres, préférences politiques, etc., on ne sait toujours pas quelles règles prévaudront lors de la sortie de la cellule provisoire et de l'affectation du personnel dans les différentes administrations générales.

Les réunions informelles se sont, il est vrai, multipliées entre le management et les syndicats. Mais force est de constater que l'Autorité fait fi des aspirations syndicales. Ainsi, le management s'accroche-t-il fermement à ses velléités de déterminer lui-même

quelle sera la résidence des agents dans les nouvelles structures. Les syndicats agitent dès lors le spectre de l'arbitraire et du népotisme au SPF Finances.

En février déjà, la CGSP, la CSC Services publics et le SLFP menaient une action pour dénoncer la situation. En réaction, l'Autorité appela les syndicats à la retenue. Or, on constate en pratique que de retenue, ce sont surtout certains managers qui en manquent. Les exemples foisonnent de managers qui – anticipant sur une nouvelle réglementation transparente et juste – transfèrent des agents vers une autre résidence contre leur gré.

De l'estime de la CGSP, ce n'est pas réglementaire et cela engendre une grande insécurité juridique non seu-

lement pour le personnel mais aussi pour le SPF Finances proprement dit.

De nouvelles administrations ayant déjà été créées, les anciennes n'existent plus. Par conséquent, l'ancien règlement organique du SPF Finances n'est plus applicable et les seules règles qui puissent encore y prévaloir aujourd'hui sont celles du statut des agents de l'État. L'article 49 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 stipule que l'Autorité ne peut modifier la résidence des agents que moyennant leur accord explicite.

Aussi, le « cavalier seul » de certains managers est-il source d'un mécontentement de plus en plus grand. En front commun syndical, la CGSP, la CSC-Services Publics, l'UNSP et le SLFP ont fini par manifester clairement leur ras-le-bol en refusant toute concertation

informelle aussi longtemps que l'Autorité (lisez le management) ne fera pas preuve de retenue et que toutes les données relatives aux futures résidences administratives ne soient connues.

Concrètement, le Front commun exige la suspension de tous mouvements de déménagement et de transfert tant qu'il n'y aura pas accord sur des règles claires, transparentes et justes.

**Le Front commun a décidé d'organiser prochainement des assemblées de personnel dans les sièges de travail, assistez-y nombreux(ses).**

*R. Vansaingele*

## SPF INTÉRIEUR

### Conseil d'État : contractuels surnuméraires après réformes

*Au Conseil d'État, une grosse partie des membres du personnel administratif et technique sont des contractuels.*

La décision de transférer une série de tâches à l'Office des Étrangers et au CGRA a bien évidemment des répercussions sur l'emploi. Par le bouche à oreille, il nous revient qu'au moins une trentaine d'emplois seraient surnuméraires. Il s'agit essentiellement de travailleurs des niveaux D et C pour qui ce n'est pas facile sur le marché de l'emploi.

Pour la CGSP, il est très clairement inadmissible que l'on procède

à un licenciement collectif dans une administration alors qu'il est question de recrutement dans une autre (SPF Intérieur). Un transfert de personnel devrait quand même être possible.

De plus, ce genre de transfert doit être assorti de garanties fermes.

Début septembre, on ne savait toujours pas avec précision ce qui allait se passer. Les responsables politiques Wathélet et Turtelboom n'avaient toujours pas pu s'accorder sur qui pouvait et voulait payer quoi. Par ailleurs, il est pour le moins remarquable qu'une mesure de cette importance ne fasse pas spontanément l'objet d'une

concertation voire à tout le moins d'une information. C'est le hasard qui nous a mis la puce à l'oreille.

Tous les travailleurs du Conseil d'État sont évidemment très inquiets pour leur avenir. Il y a quelque temps, la CGSP a, pour la première fois dans l'histoire, mené une action, aussi modeste fût-elle, devant les portes de cette vénérable institution. Espérons que nous arriverons, au Conseil d'État aussi, à résoudre les conflits par la concertation.

*G. Rasschaert*

## Les Calltakers des centrales 101 font grève dans la plupart des centrales

*En janvier de cette année, nous avons organisé une action modeste au siège central. Par cet avertissement, nos affiliés affirmaient qu'ils ne tenaient plus le coup face à la pression au travail. Des promesses de recrutement avaient été mises sur la table mais la situation semblait déjà aller de mal en pis pendant l'été.*

Un préavis de grève à l'attention de la Ministre Turtelboom est resté sans réponse même si le protocole en matière de grève prévoit que nous devons avertir dans les temps et qu'il faut immédiatement négocier. Apparemment, ils préfèrent que nous fas-

sions grève pour pouvoir ensuite critiquer les syndicats.

Louvain a été la première à arrêter le travail. Le lendemain, Anvers a suivi et puis le train ne pouvait plus être stoppé. Gand, Mons, Namur, Liège ont repris les mots d'ordre et le travail a été interrompu soit durant une heure, soit lors de plusieurs pauses. La police a repris les tâches alors qu'ils ont eux-mêmes des problèmes et que les temps d'attente ne cessent de croître lors des interventions en raison du manque de personnel. L'histoire gagne donc en complexité et à ce rythme-là, la grève finira bien par être complète.

Qui répondra alors au téléphone ? La Ministre Turtelboom ?

Bon nombre de partis politiques ne prennent même pas la peine de réfuter les histoires folles qui circulent à propos d'un arrêt des recrutements à la Fonction publique. La mentalité d'épiciers de ces dernières années fait que les conséquences seront sensibles.

Les membres du personnel le sentent venir, les citoyens, à politique non modifiée (ou en l'absence de politique), le sentiront passer. La CGSP leur dira qui en est responsable.

*G. Rasschaert*

## Calltakers : l'inquiétude persiste à la CGSP à propos des banques de données privées de la police

*Lors des négociations qui ont eu lieu dans la foulée des interruptions de travail dans les centrales d'appel 101, il n'a pas été question que de pénurie de personnel. Loin s'en faut. Les conditions de travail ont été largement débattues.*

Ce qui est frappant, dans pratiquement toutes les centrales d'appel, c'est l'inquiétude que suscitent certaines obligations incluses dans les procédures.

Ceux qui prennent les appels, sont des agents du SPF Intérieur et ce n'est pas pour rien que leur fonction porte la dénomination de « Calltaker neutre ». Il est de leur devoir d'apporter une aide en toute neutralité au citoyen qui réclame des secours. Ce ne sont pas des fonctionnaires de la police dont les contacts avec la population sont régis par une déontologie et des obligations différentes.

Il est frappant de constater que les « Calltakers neutres » sont très inquiets par rapport à l'enregistrement de tous les appels et à la conservation de ces données dans une banque de données de la police. Que fait-on de ces données ? Il n'existe aucune réglementation en la matière et cela fait plus d'un an qu'on est à la recherche d'un accord. La CGSP exige que la conservation de ces données soit limitée dans le temps et qu'elles ne soient utilisées qu'à des fins de formation, d'enquête de qualité et de preuve en cas de plainte. Par ailleurs, il faut que toutes les instances

compétentes donnent leur aval et que l'appelant sache que son appel est enregistré et réécouté.

Lorsqu'un appel est interrompu, le Calltaker doit rappeler jusqu'à deux fois pour connaître l'identité de l'appelant. Lorsqu'une personne reconnaît s'être trompée, le « Calltaker neutre » doit quand même insister pour connaître l'identité et la sauvegarder. En cas d'appel inutile par GSM, la police exige que l'on prenne contact avec les opérateurs afin d'identifier le propriétaire de l'appareil. Nous pensons que ce n'est pas à ces agents de faire ce travail de recherche. De l'estime de la CGSP, il ne se justifie que si l'on présuppose que l'appelant est en difficulté mais certainement pas dans un but de recueillir des renseignements à grande échelle au niveau de la population.

Nous constatons, par ailleurs, que la police contraint les Calltakers à consulter et à enregistrer des renseignements sécurisés tels que le registre national et la DIV (immatriculation des véhicules) pour le compte de la police. Dans certains centres, on exige aussi que le Calltaker demande des renseignements supplémentaires à l'appelant concernant, par exemple, sa date de naissance, etc.

La CGSP se demande pourquoi la police recueille toutes ces données et à quelles fins ?

Pourquoi n'a-t-on pas demandé l'avis de la commission sur le respect de la vie privée ?

La CGSP entend faire le parallèle avec le secret professionnel dans le secteur des soins de santé. Lorsqu'un blessé se présente chez un prestataire de soins, la relation doit pouvoir se faire en toute confiance et ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'il faut avertir la police.

Karin Temmerman (SP. a) a posé des questions pertinentes à la Ministre Turtelboom (Open VLD).

Les réponses, en revanche, le furent nettement moins. La ministre a, en effet, fait l'énumération de toutes les réglementations en vigueur pour le personnel sous statut de police.

La CGSP entend souligner que les agents du SPF Intérieur sont des « Calltakers neutres » qui n'ont pas à intervenir en tant qu'agent de police. Ils n'ont pas à recueillir des renseignements sur le citoyen appelant ni à faire des recherches. Par ailleurs, nous restons opposés à la collecte de données de citoyens dans des banques de données. La vie privée est un bien précieux qui requiert des précautions. De surcroît, les citoyens ont le droit de savoir qui recueille des informations à leur sujet, de quelle manière et dans quel but. Loin d'être dupe, la députée Karin Temmerman a demandé à la Ministre comment tout cela se goupillait exactement. La Ministre a promis une réponse écrite.

*G. Rasschaert*

## SPF SANTÉ PUBLIQUE

### Règlement de travail au CERVA, une discussion en vitesse de croisière

*Lors du Comité de concertation de base de rentrée le 27 septembre, la direction a présenté son projet de règlement de travail unique pour l'ensemble des travailleurs du CERVA. La direction a en effet décidé qu'il n'y aurait plus qu'un*

*seul règlement. Plus question donc d'un règlement pour les membres du personnel « État » et d'un règlement pour les travailleurs de la « personnalité juridique ». La CGSP ne peut qu'approuver cette évolution qui rendra à l'avenir les choses plus*

*simples avec l'existence d'un seul cadre de référence.*

Les pourparlers se sont déroulés dans une ambiance constructive, chaque organisation a eu le temps nécessaire pour présenter ses amendements, il a

été procédé à une première lecture de l'ensemble du texte et de l'annexe sur l'horaire variable. Cette lecture a déjà permis notamment de corriger de nombreux points dont la présence dans un règlement de travail d'une institution publique est superflue.

Les points de désaccord principaux concernent la définition de la ligne hiérarchique et la continuité du service avec l'instauration d'une permanence durant les plages fixes, tant en interne de l'institution que vis-à-vis

du public pour tous les travailleurs, y compris pour les laborantins qui ne sont pas en contact avec le public et pour les scientifiques qui ne sont pas soumis à l'horaire variable.

Le texte révisé sera présenté lors du CCB de décembre. Il restera aussi à examiner les annexes restantes dont certaines sont entièrement nouvelles, nous pensons en particulier à la volumineuse annexe concernant la prévention et la gestion des problèmes d'alcool et autres drogues.

La route sera donc encore longue avant un accord final. Notre organisation souhaite que cet accord soit le plus clair et favorable possible pour tous les travailleurs du CERVA.

La CGSP espère de toute façon que les discussions puissent continuer à se dérouler dans le même climat positif et constructif.

*F. André et J-P. Van Autrève*

## SPF SÉCURITÉ SOCIALE

### Une Autorité sourde et muette

*Dernières nouvelles du SPF Sécurité sociale.*

#### A. De l'art de rester sourde et muette malgré tant de bruit

Les résultats de l'enquête demandée par le CPPT sur le bien-être des agents au travail sont connus et les données brutes avant traitement par l'Autorité ont été transmises pour la première fois (et pas la dernière) et ce suite à la demande des organisations syndicales. Ces chiffres qui tiennent dans 23 tableaux Excel croisés dynamiques, (soit 2 fardes A4 gros dos) sont en cours d'analyse par la délégation. Mais à la première lecture, ils sont déjà assez significatifs pour « ennuyer » l'Autorité qui présentait un premier volet lié à la perception du bruit dans les différentes localisations de notre SPF.

Eh bien, une fois de plus, la CGSP a eu le seul tort d'avoir raison trop tôt, le « Dynamic Office » est très bruyant au point de déranger très fortement les agents de FINTO, tout comme le bruit incessant des machines... L'Autorité le découvre seulement maintenant... malgré toutes les études que la CGSP lui avait fournies et toutes les remarques préalables formulées au CCB.

Que va faire l'Autorité ?

Il ressort du dernier CPPT que cette même autorité ne compte pas faire

grand-chose : « le bruit, c'est normal dans un paysager » (sic). Mais les agents n'ont pas demandé « de paysager » et souhaitent travailler ailleurs que dans la rue. C'est en effet ce à quoi on peut comparer le niveau de bruit atteint et souvent présent à certains endroits de notre SPF !

Quand l'Autorité n'a d'autres mots que « l'agent n'a qu'à trouver une place au calme, loin du bruit », la CGSP dit NON ! C'est le lieu de travail qui doit être adapté et non l'agent qui doit s'adapter au lieu de travail.

Le « Dynamic Office » a montré ses limites. Les agents, eux, l'ont bien compris : ils fuient la tour FINTO en recourant au télétravail jusqu'à parfois 3 jours par semaine, loin de cet « endroit idyllique » où tout le monde postule pour travailler...

Les agents se plaignent aussi des bruits de communications téléphoniques et de leur manque de confidentialité mais aussi, et vous l'aurez deviné de la température... Ces points seront abordés de manière plus détaillée ultérieurement. Par contre, les agents sont très contents d'avoir de beaux meubles, de beaux tapis, et tout le superflu qui va avec, comme par exemple des kitchenettes où, bien sûr, ils ne passent pas la plupart de leur temps de travail !

Bref, vu le peu d'élan positif sur ce point de la part de l'Autorité, la délégation CGSP AMiO continuera à remettre sur le métier les points qui fâchent et ce afin d'obtenir pour les agents de meilleures conditions de travail.

#### B. Plan de personnel du SPF

Une fois de plus, c'est un avis négatif qui a été remis par la CGSP AMiO sur le plan de personnel 2011 proposé par l'Autorité. Les mêmes raisons que l'année précédente sont évoquées, et pire, ne pouvant pas recourir pour des raisons budgétaires à des promotions et/ou des recrutements, l'Autorité a fait augmenter le nombre de « faisant fonction » octroyé à certains agents, sans toutefois respecter la procédure (appel d'offre interne, analyse et comparaison des titres et mérites, ...). Et oui, les « ff » sont soumis également aux mêmes règles que les vraies promotions. L'inspecteur des finances ne s'y est pas trompé ; qui, dans son avis, dénonce ce fait et demande l'ouverture de ces postes au plus vite !

#### C. Renforts

Bonne nouvelle !

Suite aux demandes répétées de la délégation CGSP AMiO, l'équipe de prévention et de protection au travail continue à s'étoffer. En effet, après le « recrutement », certes à temps partiel,

d'une conseillère en prévention psychosociale francophone, voici un renfort pour le conseiller en prévention avec l'octroi d'un mi-temps néerlandophone.

Souhaitons que, forte de ces nouveaux éléments, l'équipe pourra encore davantage se pencher sur toutes les matières la concernant (mais matières

qui peuvent également intéresser tous les travailleurs de notre SPF).

*L. Defays et J-P. Van Austrère*

## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

### Quand transformation rime avec répétition

*Bis repetita... Une grande transformation de la Défense, qu'il s'agisse de la dernière en date ou des précédentes, nécessite 10 ans pour être menée à bien. Or, ce n'est plus un secret, l'État-major militaire planche déjà sur une nouvelle restructuration via différents scénarios qui permettront de répondre aux prochaines économies budgétaires.*



#### A. Perspectives

En fonction du montant de l'effort qui sera demandé, les options restent toujours les mêmes ; réduction de l'enveloppe en personnel (de préférence les plus faibles en grade !) et fermetures de quartiers. Concernant le personnel, les 1 350 places ouvertes pour les suspensions volontaires de prestations (SVP) pour l'année 2012 donnent déjà des indications sur ce qui attend le Département. Pour la liste des nouvelles fermetures de quar-

tiers, des indices circulent déjà dans les couloirs de l'État-major, comme Spa, Koksijde, Florennes, Stockem, etc.

#### B. Où sont les limites ?

Si, après 3 années de vaches maigres et des investissements proches de zéro, une estimation prudente d'un effort de 150 à 200 millions d'euros exigé par le prochain gouvernement sonnerait immanquablement le glas de grandes infrastructures. Dans 24 communes, 26 quartiers (soit 33 % de l'ensemble) et 18 Unités (dont 9 d'entraînement) seront déjà abandonnés fin 2011. On est en droit de se demander, en fonction des prochains choix politiques, de quelle manière la Défense pourra gérer les nouvelles mutations supplémentaires. L'ambition politique du CD & V avait déjà mis les ressources humaines en grande difficulté mais de nouvelles fermetures vont faire naître un problème quasi insoluble.

Le taux d'occupation des quartiers sera encore plus insupportable qu'actuellement et le nombre de militaires qui devront abandonner leur famille durant toute la semaine va littéralement exploser. Les SVP sur base volontaire risquent de ne plus suffire... Sachant que l'État-major avait déjà rédigé dans

le passé un projet d'AR pour un système de SVP obligatoire, la plus grande vigilance s'impose, car cela ne résoudra certainement pas l'augmentation inquiétante du taux de suicide à l'armée.

#### C. Les missions

La mise à mal des capacités opérationnelles se fait déjà sentir aujourd'hui, comme le dépassement de la capacité des moyens de transport aérien pour nos missions extérieures, mais l'avenir s'annonce plus sombre pour toutes les spécialités. Cependant, il y a un point qui est rarement mis en avant, c'est la capacité d'assumer nos missions nationales, comme l'aide à la Nation ou la protection du territoire et des citoyens. Car, si la déliquescence de l'armée semble de plus en plus s'intensifier, ce n'est certainement pas au profit d'autres fonctions régaliennes, comme la Police ou la Protection civile. Et c'est bien là que le bât blesse, puisque tôt ou tard, ce sera encore le citoyen qui devra en supporter les conséquences.

Entre la rédaction et la publication de cet article, une rencontre informelle a été organisée avec le Chef de la Défense et les syndicats, et pas une ligne n'est à modifier !

*P. Descy*

## DANS NOS RÉGIONALES

### RÉGIONALE DE LIÈGE

#### Élections syndicales – Civils Défense

*Dépôt des candidatures aux élections syndicales.*

Conformément au Règlement d'ordre intérieur (ROI) du sous-secteur, un appel est lancé aux candidatures pour les délégués syndicaux CGSP du sous-secteur Défense/Civils de la régionale de Liège CC-R & A

(Arsenal de Rocourt) et CRI (St Laurent).

Une Assemblée générale élira pour quatre ans les délégués du sous-secteur à concurrence de onze (11) délé-

gués pour l'Arsenal et de deux (2) délégués pour le Quartier de St-Laurent à Liège.

R. Massart

Les délégués sortants sont rééligibles.

Pour être élu délégué, il faut :

- 1) Être en ordre de cotisation.
- 2) Compter au jour de l'élection, au moins 2 ans d'affiliation à la CGSP.
- 3) Compter au jour de l'élection au moins un an d'affiliation au sous-secteur.

Les candidatures sont à rentrer au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée générale fixée le **15 janvier 2012**.

Elles seront adressées par voie postale au plus tard pour le 15 décembre 2011 au président de la régionale de Liège secteur AMiO : Robert Massart - Place St Paul 9/11 à 4000 Liège.

## RÉGIONALE DE NAMUR

**Assemblée générale le 1<sup>er</sup> décembre 2011**

*Le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à 18 heures aura lieu à la Régionale de Namur une Assemblée générale pour tous les affilié(e)s du Secteur AMiO/Sous-Secteur SPW Namur.*

En effet, le secteur AMiO-SPW Namur vous propose de découvrir vos nouveaux délégués qui vont vous représenter pour une durée de 4 ans.

M. Bongiovanni

### Programme de cette journée :

- **à partir de 16h30** : accueil café ;
- **entre 17h00 et 18h00** : l'urne sera toujours disponible pour les affilié(e)s qui n'ont pas eu la possibilité de voter sur leur lieu de travail ainsi que pour les prépensionné(e)s et pensionné(e)s ;
- **18 h00** : Assemblée générale :
  1. accueil par la Secrétaire régionale Maria Bongiovanni ;
  2. prise de parole du Secrétaire fédéral, Patrick Lebrun (bilan du travail effectué pendant ce mandat) ;
  3. prise de parole du Président, Bernard Derese (résultats des élections pour les nouveaux mandats de délégués) ;
  4. clôture de l'AG par un drink fraternel.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Instances IRW-CGSP • Accord gouvernemental et travail intérimaire • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !
- 4 /** Dossier • Impôt sur le revenu : progressif ?
- 7 /** Europe • L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile
- 8 /** IRB • Indignation générale • Appel à candidatures

[www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)

### Infos AMiO

- 9 /** Édito • Prison de Saint-Gilles, une visite impromptue
- Fédéral**
- 10 /** Comité B • I. Vervotte - Assurance-hospitalisation
- 11 /** SPF Emploi et Travail • Garderie sauvée in extremis / SPF Finances • Rétablissement du Front commun syndical à quatre
- 12 /** SPF Intérieur • Conseil d'État : contractuels surnuméraires après réformes / Grève : Calltakers des centrales 101
- 13 /** SPF Intérieur • Calltakers : les banques de données privées de la police / SPF Santé Publique • Règlement de travail au CERVA
- 14 /** SPF Sécurité Sociale • Une Autorité sourde et muette
- 15 /** Défense-Militaires • Quand transformation rime avec répétition

### Dans nos régionales

- 15 /** Régionale de Liège • Élections syndicales – Civils Défense
- 16 /** Régionale de Namur • Assemblée générale le 1<sup>er</sup> décembre 2011

[www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be) ou [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11